



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-89912>

Département(s) de publication : **92, 75**

Annonce n° **24-89912**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : INST NAT DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 18008001200248

Ville : Courbevoie cedex

Code postal : 92677

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92, 75

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2597777&orgAcronyme=a4n>

Identifiant interne de la consultation : INPI-1647

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pôle marchés publics

Adresse mail du contact : Achats@inpi.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 156658998

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Tout soumissionnaire ne fournissant pas les documents décrits à l'article 5.1 ci-dessus et/ou ne satisfaisant pas aux exigences définies dans cet article pourra être écarté. Toutefois, si une pièce dont la production est réclamée est absente ou incomplète, le représentant légal du pouvoir adjudicateur pourra demander à ce candidat de produire ou de compléter cette pièce dans les six jours à compter de la date de la demande présentée par l'INPI.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra justifier d'un chiffre d'affaires suffisant dans le domaine considéré et révélant un niveau d'activité leur permettant d'assurer sans difficultés les prestations demandées au titre du marché.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Il sera demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché d'avoir des moyens techniques en adéquation avec l'objet et l'étendue du marché, et des références : - récentes datant au maximum des trois dernières années, - ayant pour objet des prestations similaires à celles prévues dans le cadre de la présente opération, - ayant pour objet l'exécution de prestations similaires à celles prévues dans le cadre de la présente consultation, - portant sur des volumes comparables à ceux prévus par le présent projet. En l'absence de référence, le soumissionnaire doit démontrer sa capacité professionnelle à effectuer cette prestation.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 29/08/2024 à 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Organisme de droit public - Services d'administration générale

Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants : 1. Montant de l'offre (60 points) qui sera évalué à partir des prix unitaires renseignés dans le Bordereau des Prix. 2. Qualité technique de l'offre (30 points) qui sera jugée à partir des éléments suivants : a. Profils des traducteurs (15 points) b. Méthodologie proposée dans les cas du traitement normal de traduction (réception, attribution, traduction, contrôle, retour et délai de restitution, gestion SAV) et dans les cas de traitement d'une traduction en urgence (15 points) 3. Résultat des tests de traduction (10 points)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Traduction, saisie et mise en forme d'abrégés des demandes de brevets européens en langue anglaise ou allemande à traduire en français pour le compte de l'INPI

Code CPV principal - Descripteur principal : 79530000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Traduction, saisie et mise en forme d'abrégés des demandes de brevets européens en langue anglaise ou allemande à traduire en français pour le compte de l'INPI

Lieu principal d'exécution du marché : Ile de France

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à prix unitaires à bons de commande. Le présent accord-cadre ne comporte pas de montant minimum, et un montant maximum annuel de 45 000 euro(s) HT. Le marché s'exécutera par bons de commande annuels estimatifs. Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de notification. Il sera reconduit tacitement par période d'une (1) année, sans que sa durée totale puisse excéder deux (2) années. Un test de traduction sera réalisé après la date limite de remise des offres afin de juger des traductions des candidats basés sur des éléments concrets. Ces tests seront notés et ces notations seront intégrées à l'analyse des offres comme prévu au RC. Le tribunal compétent pour connaître de tout litige entre les parties relativement à la validité, l'interprétation et l'exécution du

présent contrat est le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie même pour les procédures de référé ou sur requête. Toutefois, si l'une des parties a l'intention d'engager une action devant le tribunal administratif, elle ne pourra le faire qu'à la condition d'avoir saisi au préalable le comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges dans les conditions prévues par les articles D2197-15 à D2197-17 du Code de la commande publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/07/2024